

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU POS DE SELOMMES (41)
PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT DU 26 OCTOBRE 2017

PRESENTS :

- M. BELLANGER Philippe, Adjoint au maire de Selommes
- Mme LEROY Chantal, mairie de Selommes
- Mme SOULIS Laurence, DDT 41, responsable ATN
- Mme ROGER Chantal, DDT 41, Service Urbanisme et Aménagement
- Mme BARILLEAU Nathalie, ARS – DD 41
- Mme AUChart Lucie, Communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- M. CORRIC Florian, Communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- M. PARENT Florian, AMO EHPAD
- M. COLIN Romuald, URBAN'ism

EXCUSES :

- Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire, Maire de Selommes
- Mme CHAUVEAU Gwenaëlle, directrice de l'EHPAD
- M. MARTIN Simon, Préfecture du Loir et Cher
- M. ROBIN Jean-Marc, Pôle urbanisme, UDAP 41 (cf. courrier annexé)
- Mme VALMAGGIA Isabelle, Directrice adjointe de l'aménagement du territoire, Région Centre Val de Loire (cf. courrier annexé)
- M. SAUMET Yvan, Président de la CCI Loir-et-Cher (cf. courrier annexé)
- Mme GUYON Mathilde, Syndicat mixte du SCoT du Grand Vendômois (cf. courrier annexé)
- M. PESME Xavier, Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France Centre-Val de Loire (cf. courrier annexé)

ABSENTS :

- Département de Loir-et-Cher
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Conformément à l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme, **une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan (POS en l'occurrence) doit faire l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9.**

Le maire de la ou des communes intéressées par l'opération est invité à participer à cet examen conjoint.

A RETENIR DE LA REUNION :


Certaines personnes empêchées de participer à la réunion d'examen conjoint ont adressé un courrier (cf. 5 courriers annexés). Ces différents courriers exprimaient un avis favorable ou une absence d'observation vis-à-vis du dossier transmis préalablement à la réunion d'examen conjoint.

Deux services présents lors de la réunion d'examen conjoint ont formulé un avis à cette occasion :

- Mme ROGER, DDT 41 :
 - formule deux remarques :
 - annexer dans la notice de présentation le règlement complet de la zone UB après mise en compatibilité du POS, en complément du règlement complet de la zone UB avant mise en compatibilité du POS ;
 - mentionner dans l'évaluation environnementale, au chapitre « articulations du document avec les autres plans et programmes », le Plan climat-énergie territorial (PCET) ainsi que le PCET du Pays Vendômois ;
 - exprime un avis favorable au projet.

- Mme BARILLEAU, ARS - DD 41 :
 - souligne l'absence d'enjeux sanitaires du projet ;
 - exprime un avis favorable au projet.








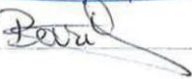
A l'issue de la réunion d'examen conjoint est évoquée la suite de la procédure. L'autorité environnementale ayant jusqu'au 23 novembre 2017 pour rendre son avis sur l'évaluation environnementale, l'enquête publique organisée par l'Etat ne pourra pas débiter avant. L'enquête publique pourrait donc se dérouler en décembre 2017, l'approbation de la procédure devant impérativement intervenir avant la mi-avril 2018.



l'innovation au service de nos Métiers
URBANISME PAYSAGE ARCHITECTURE

COMMUNE DE *Selommès*

RÉUNION DU *Déclaration de projet
Examen conjoint du 26.10.2017*

NOM Prénom	Fonction	Emargement
<i>Colin Panhard</i>	<i>urbanisme</i>	
<i>AUCHART Lucie</i>	<i>CATU</i>	
<i>CORRIC Florian</i>	<i>CATU</i>	<i>Florian</i>
<i>ROGER Charbel</i>	<i>DDT</i>	
<i>SOUIS Laurence</i>	<i>DDT (Resp ATU)</i>	
<i>Bellanger Philippe</i>	<i>Maire de Selommès</i>	
<i>LEROY Chantal</i>	<i>Adjoint Ad. SELOMMES</i>	
<i>PARENT Florian</i>	<i>ADD EMPAD</i>	
<i>BARILLEAU Nathalie - ARS-DD41</i>		

AVIS ECRITS TRANSMIS PREALABLEMENT A LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT :



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de Loir-et-Cher

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT
Maire de Selommès
1 place de la Mairie
41100 SELOMMES

AFFAIRE SUIVIE PAR : JEAN-MARC ROBIN
TÉLÉPHONE : 02.54.55.76.91
COURRIEL : jean-marc.robins@culture.gouv.fr
RÉFÉRENCE : JMR/2017/ 228

BLOIS, LE

20 OCT. 2017

**Objet : Selommès – Restructuration/extension de l'EHPAD
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS**

Madame le Maire,

J'ai bien reçu le dossier de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du POS de Selommès, en vue d'autoriser le projet de restructuration/extension de l'EHPAD.

Après examen des documents, ce projet qui prévoit notamment la suppression d'un espace boisé classé, reçoit un avis favorable de ma part.

Je vous remercie par conséquent de bien vouloir excuser l'absence de l'UDAP de Loir-et-Cher lors de la réunion d'examen conjoint, prévue jeudi 26 octobre 2017.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes respectueux hommages.

L'architecte des bâtiments de France
Chef de l'unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de Loir-et-Cher

Jacques LE BRETON de VANNOISE

Copie à : Territoires Vendômois – Mme Lucie AUCHART

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Loir-et-Cher – 17 quai de l'Abbé Grégoire 41012 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02 54 55 76 80 – sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr



Reçu le A 749
24 OCT. 2017
Mairie de SELOMMES

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT
Maire de Selommès
Mairie
1 place de la Mairie
41100 SELOMMES

Orléans, le 20 OCT. 2017

Madame la Maire,

Vous avez invité le Conseil régional à participer à une réunion concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de votre commune dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de l'EHPAD des Tourtraits, et je vous en remercie.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services du Conseil régional. En effet, malgré l'importance de la réalisation des documents d'urbanisme, il ne me semble cependant pas nécessaire, en l'occurrence, de participer directement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'aménagement
du territoire

Isabelle VALMAGGIA

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE DES
TERRITOIRES DU GRAND VENDOMOIS

Vendôme, le 17 octobre 2017

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT
Maire
1 place de la Mairie
41100 Selommes

Direction du développement urbain
et de l'aménagement de l'espace

N/Réf. : DDUAE/MG-2017-225

Dossier suivi par Mathilde GUYON
02.54.89.43.24 / mathilde.guyon@territoiresvendomois.fr

Objet : Déclaration de projet EHPAD
Avis SCoT

Madame le Maire, *Claire Foucher-Maupetit*,

Par courrier du 13 octobre 2017, vous sollicitez l'avis du syndicat sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols (POS) de Selommes relative au projet de restructuration et d'extension de l'EHPAD les Tourtraits.

Le SCoT approuvé par notre syndicat ne couvre pas la commune de Selommes. Par conséquent, le syndicat ne dispose pas encore d'un document approuvé à partir duquel formuler un avis sur ce territoire. Néanmoins, l'EHPAD de Selommes constitue un équipement à rayonnement intercommunal et répond à un besoin de logements adaptés pour les personnes âgées sur le territoire. Il convient donc de maintenir cet équipement et de l'adapter aux évolutions des profils des résidents évoquées dans le dossier.

Pour ces raisons, le syndicat émet un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Zsuzsanna Corbelli

Le Président

Nicolas Hasle
Nicolas HASLE



Le Président
Pdt/PhB-1710177

A 745
Reçu le
23 OCT. 2017
Mairie de SELOMMES

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT
Maire de SELOMMES
1 place de la Mairie
41100 SELOMMES

Blois, le 17 octobre 2017

Objet : Déclaration du projet EHPAD

Madame le Maire,

Vous nous avez informé par courrier daté du 13 octobre 2017 du souhait de « l'EHPAD Les Tourtrais » de restructurer et agrandir ses installations ce qui nécessite l'évolution du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cette mise en compatibilité intégrant une réduction d'espace boisé classé n'appelle pas de remarque de notre Chambre.

Veillez croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Yvan SAUMET

Orléans, le 23 octobre 2017

Monsieur le Maire
Mairie
1 place de la mairie
41 100 Selommes

N/Réf. : LP.XP 279

Objet : mise en compatibilité du POS

Monsieur le Maire,

Par votre courrier du 13 octobre 2017 vous nous invitez à une réunion le 26 octobre à 14h30. Nous ne pourrions malheureusement pas être là et nous vous prions de nous en excuser.

Veillez cependant trouver notre avis ci-après sur les documents transmis :

Il est prévu de déclasser des espaces boisés classés pour permettre la réalisation de l'extension des bâtiments de l'EHPAD ; compte-tenu de la faible superficie concernée par le déclassement et de l'absence d'impact environnemental, nous n'avons pas d'opposition à ce projet.

A toutes fins utiles je vous adresse une note élaborée par le CRPF sur la prise en compte des espaces boisés dans les documents d'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du CRPF,



X. PESME

PJ : note élaborée sur la prise en compte des espaces boisés dans les documents d'urbanisme.